

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 28 décembre 2016

Etaient présents sous la présidence de Jean-Claude BILLOT, tous les conseillers :  
Yasmine BETHOUART, Annie EVRARD, Laurence LEGRAND, Nicolas TREILHOU,  
Jean-Marie VAILLANT.

à l'exception de :

- M. Marius GOURGUECHON qui a donné pouvoir à M. Jean-Marie VAILLANT
  - M. Frédéric LEBEAU qui a donné pouvoir à Mme Annie EVRARD
  - M. Jean MARTIN qui a donné pouvoir à Mme Laurence LEGRAND
  - Mme Bérénice JOLIBOIS qui a donné pouvoir à Mme Yasmine BETHOUART
- Absents excusés : Christian CLAIRE

Annie EVRARD a été élue secrétaire de séance.

**Après présentation par Monsieur le Maire, du procès-verbal du conseil municipal qui a eu lieu le 7 décembre 2016, le conseil l'approuve à l'unanimité.**

**Délibération I** : Décision du maire au titre de l'article L. 2122-22 et l'article L. 2122-23 du Code des Général des Collectivités Territoriales: validation du devis de travaux sur le CD 211  
SIGNATURE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 5 du 28 mars 2014 et, conformément aux dispositions des articles L 2122-23 et L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal a délégué certaines de ses attributions au Maire et à ses adjoints.

Conformément à l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au conseil municipal de la décision suivante prise dans le cadre de cette délégation :

- Signature du devis avec METRIS concernant l'aménagement du lotissement NARU4 pour un total de 18 500 € (sans les 22 000 € la 4ème partie)
- Signature du devis avec Aqua Nature Concept concernant des compléments de travaux d'aménagement du CD211

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de ses décisions.

**Délibération II** : Validation du prestataire du projet d'aménagement du comble au-dessus de l'école et autorisation de signature du marché

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la consultation pour les travaux d'aménagement du comble au-dessus de l'école a fait l'objet d'une publication sur le BOAMP du 18 novembre 2016, avec une remise des offres fixée au 17 décembre 2016 à 12h.  
5 plis ont été déposés.

La commission, réunie les 17 décembre 2016 et le 28 décembre 2016, propose au Conseil municipal, au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir le prix (50%), le délai d'exécution (20%) et la valeur technique (30%), de retenir l'offre de Renovéa et de lui attribuer le marché pour un montant de 63 230,10 € HT, soit 75 876,12 € TTC, et l'option isolation acoustique (chape sèche) pour un montant de 8 649,00 € HT, soit 10 378,80 € TTC, soit un montant total (option comprise) de : 71 879,10 € HT, soit 86 254,92 € TTC.

Voté à l'unanimité des présents.

**Délibération III :** Décision modificative n°3 de la commune 2016 et Décision modificative n°2 du service des eaux

- Décision modificative n°3 de la commune 2016

Il est demandé au conseil municipal de décider de virer :

**FONCTIONNEMENT**

Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
61521	Terrains	- 100 €	
6454	Cotisations aux ASSEDIC	100 €	

**INVESTISSEMENT**

Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
2031	Frais d'étude	- 12 440 €	
21312	Bâtiments scolaires	1 557 €	
21318	Autres Bâtiments publics	- 8 850 €	
2135	Installation Générales	7 176 €	
2151	Réseaux de voirie	11 741 €	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	143 €	
2184	Mobilier	673 €	

Voté à l'unanimité des présents.

- Décision modificative n°2 du service des eaux 2016

Il est demandé au conseil municipal de décider de virer :

**FONCTIONNEMENT**

Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
61521	Entretien et réparation bâtiments publics	1 €	
778	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0,5 €
771	Autres produits exceptionnels		0,5 €

Voté à l'unanimité des présents.

**Délibération IV :** Demande de subvention de l'école de BOVELLES pour le projet école et cinéma

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention émanant de l'école de Bovelles pour le projet école et cinéma de l'année scolaire.

Il est proposé de verser une subvention de 17 € par enfant, soit 85 € à l'école de Bovelles qui sera inscrite sur le budget communal 2017 au compte 6574.

Voté à l'unanimité des présents.

**Délibération V** : Demande de subvention de l'école de SEUX pour les sorties pédagogiques de l'année scolaire

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention émanant de l'école de Seux pour des sorties pédagogiques sur Amiens pour l'année scolaire.

Il est proposé de verser une subvention de 20 € à l'école de Seux qui sera inscrite sur le budget communal 2017 au compte 6574.

Voté à l'unanimité des présents

**Délibération VI** : Délibération d'autorisation de dépenses avant le vote de budget 2017 : acompte SIVU

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer afin de pouvoir régler un acompte sur les cotisations voirie 2017 à l'article 6554 en dépenses de fonctionnement et à l'article 2041581 en dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017.

Le montant des paiements autorisés jusqu'au vote du budget primitif 2017 est de 25 % du montant inscrit au budget primitif 2016 sur l'article 2041581 soit  $12\,128 \text{ €} \times 25 \% = 3\,032 \text{ €}$ , de même pour l'article 6554, soit  $15\,280 \text{ €} \times 25\% = 3\,820 \text{ €}$ .

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser à mandater à l'article 2041581, en dépenses d'investissement jusqu'à la somme de 3 032 € et à l'article 6554 en dépenses de fonctionnement jusqu'à la somme de 3 820 €.

Voté à l'unanimité des présents.

**Délibération VII** : Délibération d'autorisation de dépenses avant le vote de budget 2017 : acompte SISCO

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer afin de pouvoir régler un acompte sur les cotisations 2017 au SISCO de Pissy à l'article 6554 en dépenses de fonctionnement avant le vote du budget primitif 2017.

Le montant des paiements autorisés jusqu'au vote du budget primitif 2017 est de 25 % du montant inscrit au budget primitif 2016 sur l'article 6554 soit  $25\,165 \text{ €} \times 25 \% = 6\,291,25 \text{ €}$ .

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser à mandater en dépenses de fonctionnement à l'article 6554 jusqu'à la somme de 6 291,25 €.

Voté à l'unanimité des présents

**Délibération VIII** : Délibération d'autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget pour tous les budgets de la commune

- Autorisation dépenses d'investissement pour la commune

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de l'autoriser à mandater et liquider sur le budget de la commune 2017 un quart du montant des dépenses inscrites en investissement de l'année N-1 de la manière suivante :

- Au chapitre 20 :  $3\,360 \times 25\% = 840,00\text{€}$

➤ Imputation 2031 Frais d'études :  $3\,360 \times 25\% = 840,00\text{€}$

- Au chapitre 21 :  $216\,261,50 \times 25\% = 5\,4065,38 \text{ €}$

➤ Imputation 2116 Cimetières :  $4\,000,00 \times 25\% = 1\,000,00 \text{ €}$

➤ Imputation 21321 Bâtiments scolaires :  $23\,757,00 \times 25\% = 5\,939,25\text{€}$

➤ Imputation 21318 Autres bâtiments publics :  $70\,804,00 \times 25\% = 17\,701,00\text{€}$

➤ Imputation 2135 Installat° générales, agenc. :  $17\,046,00 \times 25\% = 4\,261,50\text{€}$

➤ Imputation 2151 Réseaux de voirie :  $79\,844,00 \times 25\% = 19\,961,00\text{€}$

➤ Imputation 21534 Réseaux d'électrification :  $8\,470,00 \times 25\% = 2\,117,5\text{€}$

➤ Imputation 2183 Matériel de bureau et mat.. :  $7\,067,50 \times 25\% = 1\,766,88 \text{ €}$

➤ Imputation 2184 Mobilier :  $5\,273,00 \times 25\% = 1\,318,25\text{€}$

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser à mandater et liquider les dépenses afférentes.

Voté à l'unanimité des présents.

#### - Autorisation dépenses d'investissement pour le service des eaux

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de l'autoriser à mandater et liquider sur le budget du service des eaux 2017 un quart du montant des dépenses inscrites en investissement de l'année N-1 de la manière suivante :

- Au chapitre 21 :  $54\,679 \times 25\% = 13\,669,75 \text{ €}$

➤ Imputation 2158 Autres :  $54\,679 \times 25\% = 13\,669,75 \text{ €}$

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser à mandater et liquider les dépenses afférentes.

Voté à l'unanimité des présents.

#### Délibération IX : Autorisation de signature du contrat d'assurance Groupama

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le contrat d'assurance GROUPAMA du service des eaux.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser à l'unanimité le Maire à signer le nouveau contrat d'assurance avec GROUPAMA.

Voté à l'unanimité des présents

#### Délibération X : Validation du rapport d'activité 2015 de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel d'activités 2015 dressé par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le rapport d'activités 2015 de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme.

Voté à l'unanimité des présents.

## **Informations et questions diverses :**

- **Question diverse I** : Courrier de la Préfecture concernant l'attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle 2016
- **Question diverse II** : Courriel de la CCOA : projets à inscrire dans la politique territoriale du département
- **Question diverse III** : Courrier de l'INSEE sur les chiffres de population au 1<sup>er</sup> janvier 2017
- **Question diverse IV** : Plan modifié des chemins (cabinet PEAN)
- **Question diverse V** : CCOA PLUI Proposition d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- **Question diverse VI** : Courrier préfecture Arrêté de fusion CCOA et Val de Nièvre
- **Question diverse VII** : Courrier Préfecture : modification des limites territoriales
- **Informations diverses**

Séance levée à 20h00

Prochaine réunion de conseil municipal sur convocation en janvier 2017